



VERS UNE AGENCE QUÉBÉCOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Non à l'approche mercantile de la solidarité du gouvernement Harper !

Étant donné le contexte mondial actuel caractérisé par une augmentation importante des inégalités économiques et par une réelle nécessité de renforcer les liens de solidarité, le virage du gouvernement canadien sur l'aide à l'étranger ne correspond plus, pour le mouvement syndical, à la vision de ce que devrait être l'aide publique au développement. L'abandon par le gouvernement canadien des valeurs de solidarité sociale (développement durable et équité) au profit d'une approche axée sur des intérêts plus mercantiles, compromet non seulement notre image à l'étranger, mais également notre capacité d'agir pour une société mondiale plus juste.

Un comité formé par le gouvernement du Québec étudie présentement la possibilité de créer une agence québécoise de solidarité internationale (AQSI). Les organisations syndicales, dont la CSN, ont été conviées à présenter un avis sur la question.

Pour répondre à la consultation publique :

<http://www.mrifce.gouv.qc.ca/fr/grands-dossiers/SondageAQSI>

Vous avez jusqu'au 22 novembre pour le faire.

Le gouvernement du Québec a également lancé une consultation publique. Nous invitons les syndicats et leurs membres à y répondre en grand nombre.

Voici quelques arguments pour la création d'une AQSI:

- parce que nous ne voulons pas d'une vision mercantile de l'aide au développement;
- l'aide au développement doit répondre à des besoins et à des stratégies d'intervention ciblées par les partenaires du Sud;
- l'aide doit viser prioritairement la lutte à la pauvreté et favoriser de nouvelles synergies au profit d'une plus grande démocratisation.

Secteurs d'intervention prioritaires : la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'organisation sociale et communautaire, les droits de la personne, le renforcement de la démocratie, la protection de l'environnement, etc.

Territoires d'interventions prioritaires : les pays les moins nantis de l'Afrique francophone, de l'Amérique latine et des Antilles avec en priorité Haïti.

Voici des suggestions d'axes pour l'AQSI (basés sur les activités de coopération et de solidarité des organisations syndicales québécoises) :

- Assistance technique : pour renforcer des capacités des organisations syndicales du Sud.
- Missions et actions de soutien solidaire aux travailleuses et aux travailleurs en lutte : pour reconnaître leurs droits politiques, civils, économiques, sociaux ou culturels.
- Aide humanitaire : dans les cas de catastrophes ou de crises majeures.
- Projets ciblés de coopération : pour renforcer des activités économiques ou sociales permettant d'accroître l'autonomie et la qualité de vie des communautés.
- Éducation à la solidarité internationale : pour développer une plus grande conscience sociale et pour stimuler l'engagement.

Cette aide vise une meilleure reconnaissance des droits politiques, économiques et sociaux, une condition essentielle au respect du principe de durabilité, à la base de la solidarité internationale.